



Pour le Hors Quota :
Lycée Sainte-Marie Bastide
45, rue de Dijon
CS 41195
33072 Bordeaux Cedex
Code UAI : 0331501C

Pour le Quota :
CFA ASPECT Aquitaine
54, Boulevard Godard
33300 BORDEAUX
Code UAI : 0333199Y

Étiquette adhésive à coller sur le formulaire
de versement de votre Taxe d'apprentissage auprès de votre OCTA

Le Lycée Technologique Sainte-Marie Bastide est engagé dans une transformation pour former et accompagner élèves et étudiants aux métiers du tertiaire, de la communication et des secteurs sanitaire et social pour un enseignement de qualité à l'ère du numérique.

Reconnu par les employeurs en Aquitaine et au-delà, Labélisé AJE, notre lycée crée de nouvelles occasions d'apprendre et permet aux élèves de s'adapter à l'environnement de notre équipe.

Les professions les plus demandées aujourd'hui n'existaient pas il y a dix ans. Personne ne sait ce qu'elles seront dans dix ans. Dès lors, on ne peut plus se contenter de former les jeunes à un métier, on doit leur permettre de construire celui qui deviendra le leur demain.

S'acquitter de la taxe d'apprentissage

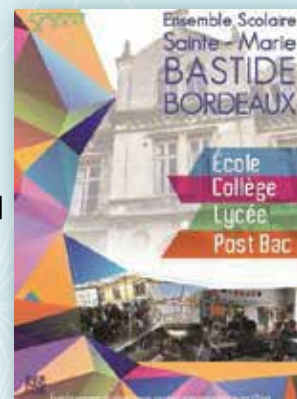
Du fait de vos fonctions et de votre profession, vous êtes peut être amené à verser la taxe d'apprentissage ou vous connaissez une entreprise qui doit s'en acquitter et à qui vous pouvez remettre ce document.

Sa participation nous aidera à équiper notre lycée de bornes wifi, de tablettes, de moyens de projection interactive, de différents matériels pour faciliter le travail collaboratif, la classe inversée et de compenser/réduire certains handicaps.

Prenez une part active et concrète au développement de nos projets

Nous vous invitons à visiter notre site internet pour mieux découvrir les différentes facettes de notre ensemble scolaire.

Vous y trouverez également un logiciel gratuit d'aide au calcul de la TA et de la FC (cliquer sur le lien « [Easytaxe](#) » dans l'onglet taxe d'apprentissage).



Le lycée technologique Sainte-Marie Bastide à Bordeaux



Est habilité à recevoir la Part Hors Quota de la taxe d'apprentissage au titre des catégories A (diplômes de niveau IV-III). Versement à effectuer avant le 26 février 2019. Par ailleurs, nous vous indiquons que notre établissement, géré par une association loi 1901, peut recevoir dons, legs et parrainages.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre sollicitation et nous vous assurons de la reconnaissance de l'ensemble des élèves et étudiants ainsi que du personnel.